

Effondrement de cavités dans la commune d'Anères au mois de mars 2002

Type du risque : Risque Naturel - Mouvement de terrain

Date et heure de l'événement : Mars 2002

Localisation : Commune d'Anères

Description

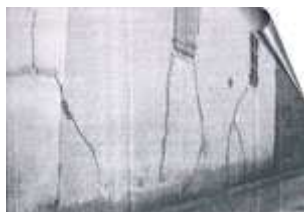
L'effondrement de cavités souterraines a provoqué l'affaissement de la chaussée de la route départementale 938 traversant le village et la fissuration importante de plusieurs habitations.

Dégats : Compte tenu de l'état de la chaussée et du risque d'effondrement, la circulation des véhicules a été interdite sur cette route. Plusieurs maisons présentaient d'importantes fissures, l'une d'entre elles a dû être évacuée.

Photo(s)



(Photo : IMS Pyrénées)



(Photo : La Semaine des Pyrénées)

Revue de presse

La Dépêche du Midi – Mercredi 15 mai 2002

INQUIÉTUDE La RD 938, qui s'est affaissée en mars, est toujours interdite à la circulation dans le village

Les sols fragiles d'Anères

— Le petit village d'Anères, qui s'ouvre ce soir sur la quatrième édition du Festival du cinéma muet et qui attend de nombreux visiteurs pendant cinq jours, fait l'objet, depuis le mois de mars, d'un certain nombre d'interrogations quant à l'état de ses sols. Lundi après-midi, Guy Serres, enseignant retraité et maire du village, est venu constater un nouvel affaissement de la chaussée à proximité d'une habitation, située à la sortie de la commune, que le propriétaire a été contraint de quitter, mesure de sécurité oblige suite à un arrêté municipal. Un trou large d'un mètre mais dont la profondeur est encore inconnue est visible au beau milieu

de la route départementale 938, qui traverse le village en direction de Saint-Laurent-de-Neste. Aussi, depuis le 11 avril, la circulation est interdite sur ce tronçon de route, obligeant les automobilistes à emprunter une déviation.

« AFFAISSEMENT BRUTAL »

La municipalité vient de prendre connaissance d'un rapport d'expertise de la société privée Ingénierie mouvements des sols et risques naturels (IMS), basée à Saint-Gaudens, qui, dans un diagnostic géotechnique brosse une situation des sols assez préoccupante. Voire, met en garde contre d'éventuelles menaces.

« À la faveur d'événements exceptionnels (séisme) ou plus réguliers (météorologiques), l'évolution du site vers un affaissement brutal n'est pas à exclure, notent les experts d'IMS. Dans l'attente d'une étude plus large et de la réalisation de travaux de stabilisation, il est évident, dans un souci de sécurité, de conserver les mesures préventives prises à ce jour : interdire le passage de véhicules, maintenir le passage des piétons sur la voie nord de la chaussée et évacuer la maison actuellement affectée par les désordres les plus importants. » De reconnaissances géophysiques en observations multiples, les experts, qui ne savent toujours pas

jusqu'où s'arrête la cavité, préconisent même une observation « plus profonde allant jusqu'à 20 m sous la surface ».

Si les habitants du village ne sont pas alarmistes, tout le monde ici garde le souvenir d'un agriculteur qui, en labourant son champ dans les années « 80 », avait vu subitement son tracteur s'enfoncer dans le sol. Les faits avaient été largement relatés dans une édition de « La Dépêche du Midi » de l'époque. L'eau, qui coule sous Anères, ravine les sols et pourrait être à l'origine de l'une des raisons de ses affaissements soudains.

« Je ne suis pas très inquiet, car c'est un phénomène à Anères qu'on connaît depuis plusieurs années, admet Guy Serres. La DDE a quand même classé la commune comme une zone à risques. Suite à ces événements de 1983, il est conseillé aux gens qui veulent construire d'intégrer des semelles antisismiques et les règles parasismiques pour la structure de la maison. » M. Serres a également récemment constaté l'apparition « d'importantes fissures » sur les murs d'une maison jouxtant l'église du village.

Pour l'instant, c'est l'expectative qui domine chez les experts qui proposent, du reste, plusieurs scénarii pour réparer la route. Mais le coût d'une telle opération est encore inconnu du maire d'Anères, qui confie en haussant les sourcils que « cela peut coûter cher ». « Une commune comme Anères ne peut pas supporter un tel coût, conclut Guy Serres, ce sera le conseil général des Hautes-Pyrénées qui engagera les travaux. » ■



■ Guy Serres, maire d'Anères, l'air dépité devant le trou apparent sur la RD 938 qui fait l'objet d'une déviation depuis le mois de mars. Photo DDM - G. C.

Gérald CAMIER.